

**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2012**

---

**DÉCISION N° 2012 / 38 / PESB / 2**

---

**PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE SAINT-BRIEUC**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
  - vu la lettre de saisine en date du 20 juillet 2012 du Président d'Ailes Marines SAS et le dossier joint relatif au projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor),
  - vu sa décision n° 2012/ 37 /PESB/1 du 5 septembre 2012 décidant l'organisation d'un débat public,
- 
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

De nommer Monsieur Antoine DUBOUT président de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc.

Le Président

  
Philippe DESLANDES